

## ANNEXE

## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Programme n° PRO-INNO-56

## GÉNÉRATION VÉLO

**1. Secteur d'application**

Innovation portant sur la mobilité économe en énergies fossiles par l'usage du vélo.

**2. Dénomination et objet**

Programme d'innovation portant sur l'apprentissage à la mobilité vélo des enfants de 6 à 11 ans, porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette ainsi que SOFUB visant à développer la pratique du vélo en autonomie pour les plus jeunes.

Le Programme a notamment pour objectifs :

- de former au moins 1800 formateurs pour les interventions en structures scolaires ;
- de réaliser des interventions pour accompagner au moins 800 000 enfants de 6 à 11 ans vers l'usage du vélo en toute autonomie.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 3 TWh cumac sur la période 2021-2024.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2024, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, la SAS FUB Services et le cas échéant les autres parties concernées.

**4. Volume de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats		Contribution (en € HT)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
<b>V</b>	<b>=</b>	<b>C</b>	<b>/</b>	<b>0,007</b>